



Accusé de réception en préfecture
062-266200401-20250410-2025-07-CCASEC-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception en préfecture : 15/04/2025

Numéro de l'acte	2025-07 CCASEC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025**

QUESTION N°2025-07 :

Organisation de la Semaine Bleue 2025

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **15 AVR 2025** et publication ou
notification le **15 AVR 2025**

Le Président du CCAS

Benoît ROUSSEL

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'organisation d'activités dans le cadre de la tenue de la Semaine Nationale des Personnes Agées 2025 et notamment :

- Le lundi 13 octobre 2025 avec une sortie Cinéma à « Ociné Saint-Omer » réservée aux Arquois de 60 ans et plus.
- Le vendredi 17 octobre 2025 avec la Revue Music-Hall.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : **FIXE** le droit d'inscription de la sortie cinéma à 3.00 € pour les Arquois de 60 ans et plus et d'encaisser ce droit au moyen de la Régie de Recettes « Séniors ». En date du 21 juillet 2022.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une société d'autocariste pour le transport aller/retour des participants depuis la place Roger Salengro à Arques jusque la salle Ociné de Saint-Omer via le marché Transport C.C.A.S.

ARTICLE 3 : **PERMET** aux Arquois de moins de 60 ans et aux personnes extérieures à Arques de participer à la Revue Music-Hall moyennant un droit d'entrée fixé à 5 € et d'encaisser ce droit au moyen de la Régie de Recettes « Séniors ». En date du 21 juillet 2022.

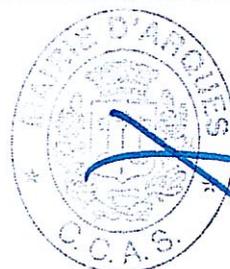
ARTICLE 4 : **IMPUTE** les recettes et dépenses au Budget 2025 et suivants.

ARTICLE 5 : **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables **10**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Le Secrétaire de Séance,
Jackie GUTTMANN



Fait à Arques,
Le 10 avril 2025.

Le Président du C.C.A.S.,
Benoît ROUSSEL.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025



Affiché le 14 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le dix avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Président du C.C.A.S., Maire de la Ville d'Arques, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril 2025 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **10 Présents**
- **1 Absent non excusé**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **0 Absent excusé avec pouvoir**

Jackie GUTTMANN est nommé secrétaire de séance.